

COMMUNE DE CERON  
Canton de MARCIGNY- 71110  
CONSEIL MUNICIPAL  
Compte-rendu de la séance du 25 septembre 2020

Présents : Michel GONDARD, Michel JULIEN, Claire PALLOT, Nadège AUBOURDY, Jean BIRARD, Michel BLAQUE, Marc CHAMPAULT, Jean-Luc SCHRACK, Anthony SOUFFERANT, Franck SOUFFERANT

Absents excusés : Robert SENECHAL

Date convocation : 18 septembre 2020

Procuration : Monsieur Robert SENECHAL donne procuration à Monsieur Jean BIRARD

Secrétaire de séance : Michel JULIEN

➤ Demande huis-clos :

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. À la suite d'un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

➤ Approbation compte rendu :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.

➤ Tarif assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 3 voix contre et 8 voix pour, décide, pour la redevance assainissement de 2021 :

- 65 € de frais fixe
- De 0 à 28.5 m3 consommés c'est 0 € le m3
- A partir de 28.5 m3 consommés c'est 1.40 € le m3.

➤ Tableau des effectifs :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 afin de prendre en compte l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 7 juillet 2020

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à 3 abstentions et à 8 voix pour :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

Poste	Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	Nombre d'heures
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> cl	15h
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1 <sup>er</sup> cl	Agent de maîtrise	35 h
Agent d'entretien et de garderie périscolaire	Adjoint technique	Contrat CDD	12 h

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ Décisions modificatives :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer 6 100 € du compte 2151 au compte 2041582.

➤ Transfert de garanties de prêt :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de la société Cité Nouvelle concernant la cession du patrimoine immobilier à la société Habelis. Cité Nouvelle demande l'autorisation de maintenir les garanties octroyées par la commune aux prêteurs concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 abstentions et 1 voix pour, décide :

- De demander un complément d'informations avant de se prononcer.

➤ Columbarium :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne reste qu'une cavurne. Le Conseil Municipal décide de réunir la commission cimetièrè.

A 20h45 Monsieur Franck SOUFFERANT est dans l'obligation de partir

➤ Mur du cimetière :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de relancer les artisans qui n'ont pas répondu.

➤ Avenir bâtiment école :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 2 bulletins contre, 2 bulletins blancs et 6 bulletins pour, décide, la vente du bâtiment « école ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de définir les modalités de vente du bâtiment « école ». Madame Nadège AUBOURDY sort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Pour la vente par nous-même : 6 voix contre et 3 voix pour
- Pour déléguer la vente : 9 voix pour

➤ Echelle de l'église :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'acquérir une échelle pour monter au clocher de l'Eglise
- De choisir le devis de l'entreprise Rajaud Daniel pour un montant TTC de 276 €
- Dit que les montants sont prévus au budget

➤ Adressage :

Le Conseil Municipal décide d'inviter les administrés à venir consulter en mairie les plans de l'adressage.

➤ Compte-rendu de réunion et informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Lecture du courrier des administrés
- Compte rendu de la réunion du SYSESL
- Présentation de la Participation Citoyenne
- Compte rendu de la réunion du SPANC
- Présentation du bulletin municipal par Claire PALLOT et Nadège AUBOURDY
- Michel JULIEN présente le PLUi
- Compte rendu de la réunion OPAH par Michel JULIEN

A Céron, le 6 octobre 2020

Le Maire Michel GONDARD

